

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03308

Numéro SIREN : 789 660 925

Nom ou dénomination : SALES FOR U

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2019 sous le numéro de dépôt 4258

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SALES FOR U

9 rue des Glycines
34230 Le Pouget

V/REF :

N/REF : 2012 B 3308 / 2019-B-4258

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 11/03/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 31/05/2018

Concernant la société

SALES FOR U
Société à responsabilité limitée
9 rue des Glycines
34230 Le Pouget

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-4258 le 11/03/2019

R.C.S. MONTPELLIER 789 660 925 (2012 B 3308)

Fait à MONTPELLIER le 11/03/2019,
LE GREFFIER



Oui

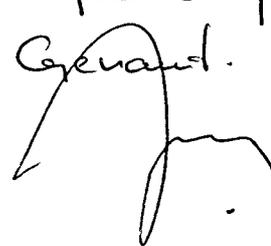
Numéro, type et nom de voie **9 Rue des Glycines**
Code postal **34230** Ville **Le Pouget**
Pays **FRANCE**

Ventes en ligne

Bénéfice imposable à 33 1/3% Bénéfice imposable à 28%
Bénéfice imposable à 15% **32 164**

Nom et prénom ou dénomination **ABBI Otmane**
Gérant

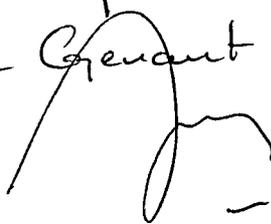
Numéro, type et nom de voie **9 Rue des Glycines**
Code postal **34230** Ville **Le Pouget**
Pays **FRANCE** N° téléphone **0613717063**

*Certifier conforme au original
le Gérant.*


Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même 24 000
 Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus) 24 000

1	Titre	Monsieur	Nom, Prénom ABBI Otmane	
	Qualité		Gérant	
	Numéro, type et nom de voie	9 Rue de Glycines		
	Code postal	34230	Ville Le Pouget	
Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non				
1	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré		10	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 2017
	A titre de frais professionnels autres	Indemnités forfaitaires	1 200	Remboursements

Certifié conforme au original
Le Gérant


Bilan simplifié

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	4 087	2 600	1 487
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	4 087	2 600	1 487
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises	24 015	4 803	19 212
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	103 226		103 226
Créances autres (3)	23 070		23 070
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	106 543		106 543
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	256 854	4 803	252 051
TOTAL GENERAL (I + II)	260 941	7 403	253 538

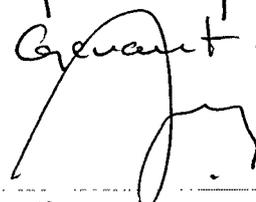
Capital social ou individuel			1 000
Réserve légale			100
Report à nouveau			840
Résultat de l'exercice			28 677
TOTAL I			30 617
3 - Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			133 080
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))			89 841
TOTAL III			222 921
TOTAL GENERAL (I + II + III)			253 538

(2) Dont créances à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations
acquises ou créées au cours de l'exercice

975

*Compte conforme en original
le Gérant.*



Compte de résultat simplifié de l'exercice

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	8 713	359 912
Production vendue	Services		21 761
	dont export et livraisons intracommunautaires		
Subventions d'exploitation reçues			2 000
Autres produits			3 977
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			387 650
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			232 172
Variation de stock (marchandises)			-4 131
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			5 285
Autres charges externes			86 420
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	899	899
Rémunérations du personnel			22 932
Charges sociales			4 307
Dotations aux amortissements			1 199
Dotations aux provisions			4 803
Total des charges d'exploitation (II)			353 886
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			33 764
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		120
	Produits exceptionnels (IV)		12
	Charges exceptionnelles (VI)		394
	Impôts sur les bénéfices (VII)		4 825
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			28 677

Deduc

CICE

1 338

Certifie conforme au original
Le Genant



Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

Fonds commercial

Terrains

Constructions

Installations techniques matériel et outillage
industriels

Installations générales agencements divers

Matériel de transport

Autres immobilisations corporelles

3 122

TOTAL rubrique I

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Installations générales, agencements, aménagements divers

Matériel de transport

Autres immobilisations corporelles

1 401

TOTAL rubrique II

*Certifié conforme au original
Le Comptable*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficit reportables - Divers

Amortissements dérogatoires

Dont majorations exceptionnelles de 30%

Sur immobilisations

Sur stocks et en cours

3 977

4 803

Sur clients et comptes rattachés

Autres provisions pour dépréciation

TOTAL

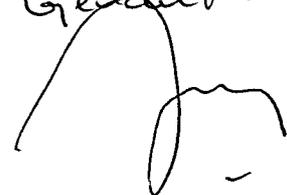
Montant de la TVA collectée

82 835

Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)

56 018

Certifié conforme au original
le Gérant.



SALES FOR U
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 9, rue des Glycines
34230 - LE POUGET
RCS. MONTPELLIER 789 660 925
(2012 B 03308)

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2018**

Première résolution – Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

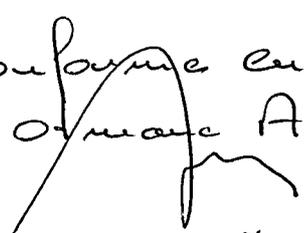
Deuxième résolution – Approbation du rapport spécial du gérant.

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial du gérant établi en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Troisième résolution - Proposition d'affectation du résultat.

L'assemblée Générale arrête le montant du résultat net, après déduction de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à la somme de 28.676.83€ et décide de l'affecter de la manière suivante :

- *Résultat de l'exercice 2017*..... 28.676.83€
- *Reprise du Report à nouveau – créateur* 840.18€
- *A titre dividende la somme de*.....29.000.00€
- *Nouveau report à nouveau*.....517.01€

*Certifié conforme en original.
Le Gérant.  ABB1*

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvera donc à 29.000€ correspondant à un dividende par part de 290€ et sera mis en paiement à compter du 30 septembre 2018.

En application de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende sera éligible à l'abattement de 40% dont bénéficient en vertu de l'article 158-3 du même code, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, si celles-ci n'ont pas opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des impôts

Il est également rappelé, conformément à la loi, que montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants

Exercice 2015 : 350€

Exercice 2016 : 240€

Exercice 2017 : 290€

Revenu éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée à l'unanimité des associés.

Quatrième Résolution – Conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte, en tant que de besoin, de la conclusion d'une convention réglementée au cours de l'exercice.

Fait à Le Pouget, le 4 Mai 2018

Le Gérant



*Certifié conforme en original
Le Gérant. Amans A3131*

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	381 673
TOTAL 1	381 673

Subventions d'exploitation reçues	2 000
Variation positive des stocks	0
TOTAL 2	2 000

Achats	237 457
Variation négative des stocks	4 131
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	85 220
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	1 200
TOTAL 3	328 008

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

Si vous êtes assujetti(e) à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration 1330-CVAE), alors complétez le cadre ci-dessous en complément à la donnée de la valeur ajoutée assujettie à la CVAE. Vous serez alors dispensé(e) du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	X
Chiffre d'affaires de référence de la CVAE	381 673
Effectifs au sens de la CVAE	1
Période de référence	du 01/01/2017 au 31/12/2017

Effectif moyen du personnel	1
-----------------------------	---

*Certifié conforme en original
le Gérant.*

